

LE CONSTITUTIONNEL,

JOURNAL DU COMMERCE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne à Paris, au bureau du CONSTITUTIONNEL, rue Montmartre, n. 121, où l'on reçoit les réclamations des personnes qui ont des griefs à exposer, et les avis qui intéressent le public. Dans les départements, on s'abonne chez les libraires, les directeurs de poste, et, sans augmentation de prix, chez les directeurs des Messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires, et des Messageries Laflitte et Caillard. Prix de l'abonnement : 7 fr. pour un mois, 20 fr. pour trois mois, 40 fr. pour six mois, et 80 fr. pour l'année, franc de port. Les Annonces, agréées, sont reçues à raison de 1 fr. la ligne. L'envoi de leur prix a lieu comme pour les abonnements.

Paris

15 MARS.

M. Thiers adopte une politique de loyauté et de raison, de justice et de nécessité, quand, parlant au nom du centre gauche dont il est le chef, il dit aux 221 : « Je ne vous prêterais pas le concours de mon parti pour gouverner contre la gauche. » Et quand il dit en même temps à la gauche : « Je ne vous prêterais pas le concours de mon parti pour gouverner contre les 221. »

Voyez, en effet, comme les objections élevées contre cette politique se détruisent l'une par l'autre. Les 221 se récrient et accusent M. Thiers de livrer l'ancienne majorité à l'ancienne Opposition, et de faire absorber son propre parti par la gauche. Dans le même moment, les Oppositions extrêmes adressent une accusation toute différente, non plus à M. Thiers, mais à M. Barrot. C'est à ce dernier qu'elles reprochent de sacrifier tout le passé, tout l'avenir, tous les principes de son parti, à son alliance avec le centre gauche. Ainsi, selon ceux-là, c'est M. Thiers qui livre tout; selon celles-ci, c'est M. Barrot; égale injustice dans les uns et dans les autres! La fausseté de ces deux reproches éclate dans leur contradiction.

Que les hommes franchement déclarés contre nos institutions actuelles combattent toute idée de transaction entre les partis, nous le comprenons; ils doivent désirer que chacune des fractions de la Chambre se regarde comme intéressée d'honneur à s'isoler dans des limites plus qu'à demi effacées par le temps. Ils feront aux 221 un devoir de conscience de gouverner contre la gauche; au centre gauche et à la gauche la même obligation morale de gouverner contre les 221. Cela est tout simple. En maintenant la division des partis, on les annule les uns par les autres; on accule le Gouvernement représentatif à une impasse; on a l'espoir de le pousser dans l'expédient extrême d'une dissolution; de l'amener à faire, pour la troisième fois en trois ans, des élections générales, et de réaliser en fait la périlleuse théorie du Parlement annuel; on perpétue l'état de crise, ses embarras et ses problèmes, les inquiétudes que cet état provoque, l'effroi des capitaux, la stagnation des affaires et l'irritation des esprits. Une telle situation fait merveilleusement les affaires des Oppositions anti-dynastiques. Leur intérêt est de combattre toute mesure qui aurait pour effet de conjurer de tels périls.

La gauche, n'en doutons pas, en se prêtant à une transaction commandée par le grand intérêt d'une sécurité générale, savait d'avance qu'elle allait provoquer contre elle les attaques des Oppositions extrêmes. Elle savait qu'une alliance honorable serait transformée en une humiliante défection. Ces accusations elle les avait prévues, et elle les a bravées. Que tous les bons citoyens l'en honorent et la remercient. Pour servir le Gouvernement, elle s'est dévouée aux calomnies. En refusant son concours, elle pouvait rendre le Gouvernement impossible, elle a prêté ce concours sans conditions devant une nécessité de salut public. Loyal exemple de dévouement! Véritable œuvre de conservation!

Et cette œuvre, qui l'empêcherait de s'accomplir? les hommes qui s'appellent conservateurs. Nous ne pouvons croire à une telle démenche. Ils s'effraient, disent-ils, des tendances de la gauche. Lui reprocheront-ils encore de prétendues affinités avec les Oppositions extrêmes? La voilà aujourd'hui presque confondue avec eux dans la réprobation des ennemis du Gouvernement de Juillet. Vous l'accusez de vouloir tout envahir par ses principes; on l'accuse de tout céder. Accusation contradictoire qui vient confirmer le témoignage rendu par les hommes du centre gauche sur la modération de ses idées et le

désintéressement de sa conduite. Hommes de conservation, il vous serait impossible de gouverner contre la gauche, et vous voulez empêcher qu'on gouverne de concert avec vous et avec elle.

Encore une fois, il y a ici une politique de nécessité. Une transaction ou l'impuissance. Voilà les deux termes de la question. Des sacrifices à la nécessité, vous en avez fait beaucoup, vous n'en avez pas fait un qui fût plus d'accord avec la raison et la justice. Entre la gauche et vous il y a un parti intermédiaire qui a fait ses preuves dans le pouvoir et dans l'Opposition, et se trouve comme la caution naturelle des deux partis. M. Thiers et M. Berger étaient fondés à dire dans leurs bureaux qu'ils ne reconnaissaient à personne le droit de se représenter comme plus conservateurs qu'ils ne le sont eux-mêmes. Ce qu'ils ont défendu, ce qu'ils ont voulu conserver, eux, l'un comme Ministre, l'autre comme maire de Paris, comme député, c'est la Révolution de Juillet. Ils l'ont voulu conserver, avec l'ordre public au dedans, mais aussi avec ses droits parlementaires : ils l'ont voulu conserver prudente au dehors, mais aussi fière et digne.

Et vous, conservateurs, qu'est-ce donc que vous voulez conserver? L'ancienne majorité? le temps l'a détruite. Regrettez-vous par hasard ces passions militantes qui divisaient la Chambre en deux camps ennemis? Regrettez-vous cette inexpérience des partis qui les portait à pousser leurs principes jusqu'à leurs extrêmes conséquences? Regrettez-vous que les opinions se soient successivement éclairées aux leçons des événements, et qu'elles se soient rapprochées sous l'influence d'une modération commune? Les situations ont changé, et vous voudriez que la politique ne changeât pas! Mais pour vous rendre l'ancienne majorité, il faudrait vous rendre les situations passées, et à Dieu ne plaise! Les partis n'ont jamais été plus distants l'un de l'autre qu'à l'époque où la Révolution de Juillet avait à se prononcer entre deux systèmes. Alors le dissentiment était immense, les discussions se sont nécessairement ressenties long-temps de cette vicacité d'un désaccord fondamental sur le point de départ. Mais heureusement les partis ont marché sur des lignes convergentes, et plus ils ont marché dans le temps, plus ils se sont rapprochés; ils se sont presque rejoints. Mais cela, c'est l'œuvre du temps, c'est le plus beau résultat que le Gouvernement de Juillet pût désirer et obtenir. C'est la pacification des esprits, l'accord prochain des opinions dans un but commun d'utilité nationale. Et voilà, conservateurs, ce que vous voudriez détruire pour conserver, quoi? Des hostilités, des discordes, des rançunes qui ne sont plus et qu'il faudrait faire revivre.

Étrange esprit de conservation! Évoquer l'ancienne majorité, c'est évoquer la guerre civile des opinions. Mais, Dieu merci, on ne ressuscite par les morts. L'ancienne majorité s'en est allée avec les circonstances qui l'avaient produite. Sur la fin du 11 octobre elle avait cessé d'être. On a vainement essayé de la reconstruire au 6 septembre; le 15 avril, le 12 mai, après s'être formés avec des tendances progressives, ont essayé, comme l'avouait tout récemment le *Journal des Débats*, de revenir à l'ancienne majorité; ils y ont péri. Et pendant leur administration, quelles luttes, quels embarras, quelle impuissance gouvernementale, quelle stagnation de toutes les affaires! Veut-on nous rendre cet état de crise perpétuelle? Tel serait l'effet certain d'un nouvel effort pour gouverner avec l'ancienne majorité. Et vous appelez cela conserver? On ne conserve pas ce qui n'est plus.

Force est donc de construire une majorité nouvelle. Et maintenant que craignez-vous qu'elle ne conserve pas? La loi électorale? M. Thiers l'a dit, il ne vient pas pour faire la réforme. La gauche elle-même croit que toute modification doit être ajournée. Les lois de septembre? On n'en fait disparaître qu'un article. Et c'est un acte de

conservation. Car la majorité rendue à son sang-froid ne fera que rentrer dans la Charte d'où elle est sortie dans un moment de violent effroi. Craignez-vous que M. Thiers ne conserve pas la fermeté du Pouvoir devant l'émeute, parce qu'il n'a pas crié si haut que d'autres sur la malheureuse échauffourée de Foix? M. Thiers a fait ses preuves; il va de sa personne contre la révolte en armes : il ne fait pas la grosse voix, à propos d'une émeute de forail. Nous cherchons vainement sur quoi reposent les alarmes des conservateurs. Comment! il se présente une admirable occasion de rattacher au Pouvoir un des grands partis constitutionnels de notre pays, et on s'effraie. Cela nous confond.

Encore quelque temps, et peut-être le Gouvernement de Juillet aura des capacités de plus à son service; sans rencontrer des convictions qui s'éloignent trop des siennes, il aura une plus grande latitude dans le choix des hommes auxquels il peut avoir à confier des emplois publics. Mais c'est là un bien immense. A-t-on jamais des talents de trop dans un Gouvernement? Serait-ce, par hasard, ce qui inquiète les conservateurs? Ce qu'ils veulent conserver, serait-ce le privilège exclusif de servir l'État? Ne tiennent-ils qu'à s'assurer le monopole du dévouement aux affaires publiques? Nous ne pouvons pas le supposer. Et cependant qu'ils y prennent garde! Si on les voyait résister à une nécessité de salut, rendre tout Gouvernement impossible, en prétextant un esprit de conservation, qui ne s'applique à on ne sait quoi, puisqu'il n'y a aucun intérêt général menacé, on arriverait à les soupçonner de ne se constituer que les conservateurs de quelques abus de circonstance et d'intérêts particuliers.

On ignore assez généralement que la fraction des exaltés, parmi les 221, ait un chef dans la Chambre des députés; elle en a un : c'est M. de Salvandy. Cet homme d'État est redevenu journaliste. Son activité est infatigable. Il nourrit de ses articles plusieurs des plus furieux journaux de la droite. Sa plume se multiplie. M. de Salvandy croit sincèrement qu'on a fait tort à l'État en lui retirant son portefeuille. Il veut à toute force rentrer à l'Instruction publique pour poursuivre la grande œuvre de ses réformes commencée par la fondation du *Lipret scolaire*.

Le Ministère du 1^{er} mars, qui, dans les circonstances importantes, a l'intention de se servir du *Moniteur* pour exposer ou défendre sa politique, publie aujourd'hui, dans la partie officielle de cette feuille, une circulaire adressée aux préfets par M. le Ministre de l'intérieur. Cette circulaire est un manifeste administratif. Nous ne faisons qu'un acte de justice en louant l'élevation de pensée et la loyauté d'intentions qui éclatent dans ce document. Le Cabinet veut s'efforcer de donner une forte impulsion aux affaires, d'augmenter l'ascendant de l'autorité, et d'agrandir le parti du Gouvernement, en faisant tomber ces antipathies et ces exclusions qui survivent, entre beaucoup d'hommes, à des dissentiments éteints. Le Ministère ne veut pas seulement créer une majorité nouvelle dans la Chambre, il veut la créer dans le pays. Il ne s'agit pas, comme on voit, d'un intérêt ministériel, mais d'un intérêt national.

Paris, 13 mars 1840.

Monsieur le préfet, appelé par le Roi à diriger le ministère de l'intérieur, je sens toute la gravité des devoirs qui me sont imposés. Il me serait impossible de les remplir sans le concours actif et loyal que j'attends de vous. Je viens le réclamer avec une confiance qui mérite et qui, je n'en doute pas, obtiendra la vôtre. Je vous promets, de mon côté, une sollicitude constante pour les intérêts de l'administration, un soin jaloux de ses droits, de sa dignité, de son ascendant.

Le cabinet dont j'ai l'honneur de faire partie entreprend une tâche

THÉÂTRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN.

VAUTRIN,

Drame en cinq actes, de M. de Balzac.

(Représenté de Frédéric Lemaître.)

Il y a long-temps que la Porte-Saint-Martin n'avait donné une représentation aussi solennelle et obtenu une pareille assemblée. Le début de M. de Balzac au théâtre avait attiré un public d'élite; l'auditoire était presque exclusivement composé d'hommes du monde, de gens de lettres, d'artistes, et l'on y remarquait surtout les célébrités de l'école moderne. Personne n'ignorait que M. de Balzac n'avait fait qu'arranger pour la scène un de ses romans, et pourtant la curiosité était des plus vives. Pour tous ceux qui ont lu la *Peau de chagrin*, *Eugénie Grandet*, les *Scènes de la Vie privée*, et tant d'autres compositions originales, n'était-il pas bien juste que le romancier protégé d'avance l'auteur dramatique? et n'était-ce pas chose toute naturelle que de compter, sinon sur un chef-d'œuvre, du moins sur un ouvrage hardi, singulier, insolite, et ne ressemblant en aucune façon à tous ces drames et mélodrames vulgaires et fastidieux, jetés dans le même moule, qui composent la littérature des boulevards?

L'attente publique n'a pas été trompée, en ce sens que jamais, depuis *Robert Macaire*, on n'avait rien vu de semblable. *Vautrin* n'est pas le moins du monde une œuvre littéraire. Développer un sophisme qui touche à l'immoralité, avec des moyens exceptionnels et un style excentrique, cela peut quelquefois être de l'adresse; ce n'est pas de l'art. L'art est essentiellement moral, pur, vrai, philosophique dans ses ressources et son langage.

Il n'y a même rien de bien neuf dans l'idée du drame de M. de Balzac. Un forçat évadé trouve un enfant sur le grand chemin, il se prend à l'aimer, il l'emporte avec lui comme un don du ciel, il l'éleve comme s'il était son père, il donne à ce jeune homme le sentiment de l'honneur, lui, voleur et assassin, vivant de l'infamie. Prise isolément, et pourvu qu'on ne cherche pas à en forcer la conclusion, cette idée est gracieuse et poétique; il y a un sentiment humain dans cette vertu qui reste seule dans un cœur vicieux, comme une fleur au sein des ruines; mais en faire l'objet d'une action dramatique qui tend à réhabiliter le crime et faire lever la tête au criminel, c'est un contresens dans l'ordre de l'art et de la morale; c'est d'ailleurs un genre de contraste que l'école moderne nous a présenté, au théâtre et dans les livres, jusqu'à satiété; c'est la Brinvilliers, l'empoisonneuse, adorant sa fille; c'est le Triboulet, c'est la Lucrece Borgia de M. Victor Hugo; c'est le texte usé d'une foule de productions qui ont eu plus ou moins de vogue depuis dix ans. M. de Balzac lui-même a plusieurs fois

retourné la même idée pour l'habiller diversement.

Le principal personnage, seul caractère largement développé, n'est pas plus neuf. Vautrin, s'il n'est le fils de Robert Macaire, est son frère ou son cousin. Il a le même sang et les mêmes instincts; c'est le voleur aimable et jovial, aimant le plaisir et la plaisanterie, plus adroit et plus fin que la police. Jouant toujours un rôle comme s'il était sur les planches pour être applaudi, et ingénieux à trouver des travestissements pour duper son monde en l'égarant.

Une pareille œuvre, conçue d'après une donnée aussi étrange, et où toute la scène appartient à un seul personnage, ne peut avoir littérairement un caractère sérieux. Elle manque nécessairement d'harmonie dans les proportions, et les détails y sont, par la force des choses, aussi exubérants que les combinaisons en sont mesquines. Pour en donner une idée par l'analyse, il ne suffirait pas d'en indiquer les scènes, il faudrait en quelque sorte en reproduire le dialogue. C'est dans les mots, en effet, que réside surtout le mérite de cet ouvrage; s'il y en a qui sentent le bagne et ne se trouvent que dans le dictionnaire des voleurs, M. de Balzac en a jeté à foison de charmants et de fort spirituels, et il est fâcheux que tout cet esprit, si vif et si plaisant, ait été mis au service d'une aussi pauvre intrigue.

Vautrin, forçat évadé, a donc élevé jusqu'à vingt ans; dans les voies de l'honneur, un enfant qu'il trouva sur la grande route, et qu'il appela Fernand. Le bandit a volé pour nourrir, habiller, et faire instruire son fils adoptif. Il s'occupe maintenant de le marier honorablement. Il lui destine la main d'une jeune princesse, Mlle Inès d'Acos. Fernand a pour rival un jeune officier, nommé Albert, fils du duc de Montsorel. Le duc, pour écarter Fernand, emploie un agent de la haute police qui a pour mission de prouver que ce jeune homme, à qui Vautrin a fait une belle et bonne blessure avec le titre de baron Raoul de Frescas, n'est qu'un bâtard.

Vautrin est plus fort que la police; il a sous ses ordres treize voleurs qui lui obéissent comme des chiens. Robert-Macaire n'avait que Bertrand. Vautrin doit donc se croire supérieur à lui. Ses voleurs le regardent comme un grand homme. L'un d'eux ne se sépare de lui qu'en disant : « Oui, mon empereur. » Cette scène, où Vautrin façonne ses sujets, a produit l'impression la plus fâcheuse. Ces détails intimes de la vie des voleurs ont paru encore plus repoussants qu'immoraux.

On annonce à Vautrin l'arrivée de l'agent de police. Vautrin, voulant jouer au plus fin, se déguise en diplomate pour le recevoir. Il met la perrière de Talleyrand, et se fait appeler le comte de Vieux-Chêne. Cette scène d'ailleurs est fort plaisante. Elle se termine par la défaite de l'agent de police qui, démasqué, vaincu, persuadé, reconnaît la supériorité de Vau-

trin et lui demande à être son valet de chambre.

Vautrin nous apparaît ensuite sous le costume d'un général, ambassadeur du gouvernement mexicain. Il est encore affublé d'une perruque historique. Il parle politique, fait l'éloge de son gouvernement, et apporte à Mlle Inès d'Acos des papiers qui établissent les titres de noblesse de la famille de Frescas. La police est sur les traces de Vautrin; le forçat se tire encore adroitement de ce mauvais pas.

La rivalité entre Fernand et le fils du duc de Montsorel est portée à son comble. Un duel est projeté : Vautrin empêche le combat en leur prouvant qu'ils sont frères. Fernand est le fils adultérin de la duchesse de Montsorel, et la famille ignorait son existence. Enfin, après bien des traverses, tous les obstacles sont surmontés, et Fernand est sur le point d'épouser Inès. En ce moment, tandis que Vautrin s'abandonne à toute l'ivresse de son cœur, la police vient enfin saisir le forçat évadé et le reconduire au bagne.

Voilà le fond du drame de M. de Balzac. Si on lui demandait : Qu'est-ce que cela prouve? Que répondrait-il? Certes, tous les dévergondages dont la scène a été jalonnée depuis quinze ans le scandale ne nous ont pas accoutumés au rigorisme; mais, tout en reconnaissant que d'autres ont été plus avant que M. de Balzac dans l'immoralité dramatique, la critique manquerait à ses devoirs, si elle ne blâmait sévèrement le caractère de cet ouvrage. Quelques mœurs! quel langage! quel mélange équivoque de sérieux et de comique, lorsqu'il s'agit des affections les plus saintes! Et au milieu de tout cela, il y a des scènes vraiment charmantes! les travestissements du diplomate et de l'ambassadeur, donnent lieu à des bouffonneries de bon aloi! et, dans ce dialogue infecté des sarcasmes du bagne, quelles saillies fines et originales! puis, quelle vivacité d'allure! et comme il y a de l'imprévu dans ce drame qui ressemble à un rêve des plus bizarres!

Frédéric Lemaître a joué le rôle de Vautrin avec cette verve, ce trait et cette profondeur qu'il met d'habitude dans la traduction des caractères énergiques ou fantasques. Il a été fort applaudi, et pourtant il n'a pas consenti à venir nommer l'auteur. Au dernier acte, au moment où Vautrin se livrait à sa sensibilité, le parterre avait ri, et peut-être ce passage brusque de la jovialité aux larmes n'avait-il pas été suffisamment indiqué par l'artiste pour être compris sur-le-champ. Comment d'ailleurs écrire aux sentiments vrais et naturels, au moment où les sentiments vrais et naturels viennent d'être outragés sans pitié?

P. S. Nous lisons ce soir dans le *Moniteur parisien* :

Le drame intitulé *Vautrin*, représenté hier au théâtre de la Porte-Saint-Martin, a produit un effet fâcheux. L'immoralité du sujet, que des suppressions importantes avaient atténuée, a été aggravée par l'acteur principal. M. le ministre de l'intérieur a prononcé l'interdiction de cet ouvrage.

Bulletin de l'Extérieur.

LONDRES, 13 mars. — Cité 4 heures. Consolidés en compte, 90 7/8; espagnols, 29; portugais, 30.

La reine a nommé le prince Albert grand-croix de l'ordre du Bain, et a ordonné que le 11^e dragons prendrait l'uniforme de hussards et porterait le nom de hussards du prince Albert.

Lord Laibaongh a été nommé sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères. Le baron de Brunow a fait une visite à lord Durham qui est toujours malade à sa campagne de Putney Heath.

D'après les documents déposés sur le bureau de la chambre des communes, sur la demande de sir R. Peel, il résulte que le nombre des marins employés en Espagne a été de 753, dont 700 à terre et 53 à bord. La totalité des sommes avancées à l'Espagne s'élève à 571,503 liv. st.

Les lettres du Texas annoncent que le traité de commerce conclu avec la France a été sanctionné par le sénat.

PARLEMENT ANGLAIS.

La séance de la chambre des communes a roulé sur les affaires de la Chine. Sir J. Graham a harcelé lord J. Russell pour savoir si le gouvernement avait reçu des dépêches officielles sur les derniers événements de la Chine; la réponse de lord John Russell avait été évasive, mais cette discussion assez piquante n'a plus aucun intérêt pour nos lecteurs, parce qu'au moment du départ du courrier, au moment où l'on discutait la question de privilège, lord Palmerston a déclaré qu'il venait de recevoir à l'instant, et qu'il communiquerait lundi les pièces officielles relatives au démêlé avec la Chine.

La chambre des lords a tenu une séance sans intérêt.

Sir John Keane, commandant de l'armée des Indes, a fait une visite au maharajah de Lahore qui l'a reçu avec les plus grands honneurs. Le lendemain de son arrivée, le général anglais a assisté à une grande revue où il y avait 46,000 hommes et 100 pièces de canon.

ALLEMAGNE. — La chambre des députés de Bavière a adopté une loi sur la propriété littéraire. Dans le cours de cette discussion, la chambre a adopté les deux propositions suivantes à une immense majorité: abolir la censure sur les écrits périodiques, surtout en ce qui concerne les affaires intérieures, et solliciter une loi sur la presse en harmonie avec les besoins de l'époque.

Quinze mille Bavares doivent se réunir au camp de Nuremberg pour les manœuvres du printemps.

ESPAGNE. — Les nouvelles de Madrid sont du 8: rien d'intéressant.

Intérieur.

PARIS, 13 MARS.

Hier matin, à dix heures, la 5^e légion de la garde nationale a relevé la 2^e, qui était de service au palais des Tuileries.

Dans l'après-midi, le Roi a travaillé avec M. le ministre de l'intérieur.

LL. MM. ont reçu dans la soirée M. le président du conseil, M. le ministre de l'instruction publique, M. le chancelier de France, MM. les ministres des Etats Unis et de Hanovre, M. le comte Mollien, pair de France, et plusieurs dames.

Aujourd'hui, le Roi, accompagné des ducs d'Orléans, de Nemours, du prince de Joinville et du duc de Montpensier, a passé en revue la garde municipale, infanterie et cavalerie, dans la cour des Tuileries. La bonne tenue de cette troupe a été fort admirée.

— M. le colonel d'état-major baron Defarue, de retour de sa mission à Alger, est arrivé à Paris.

— Par ordonnance du 10 de ce mois, le Roi, sur le rapport de M. le ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères, président du conseil, a nommé M. de Gasparin président de la commission de liquidation des indemnités mexicaines, en remplacement de M. le baron Pelet (de la Lozère).

— On lit dans le *Moniteur parisien*:

« Le *National* dit aujourd'hui: « que la lettre adressée par M. Chapuys-Montlaville à M. Thiers, au sujet des intrépides défenseurs de Mazagan, est restée sans réponse et sans effet. »

« Cette allégation est inexacte. La lettre de M. Chapuys-Montlaville n'est restée ni sans réponse ni sans effet. M. le président du conseil a répondu à l'honorable député de Saône-et-Loire, et le gouvernement s'occupe d'accorder aux défenseurs de Mazagan une récompense digne de leur courage. »

— Dans la séance d'hier, à la chambre des députés, MM. Chapuys-Montlaville, Arago, Laffitte, Larabit et Mangin, ont déposé une proposition tendant à ce que la chambre déclare que les 123 défenseurs de Mazagan ont bien mérité de la patrie, et à ce qu'elle ordonne de suspendre la croix d'honneur au drapeau criblé de balles arabes de la dixième compagnie du bataillon d'Afrique.

— Les lettres d'Afrique nous annoncent que l'expédition contre le petit port de Scherchiel a été renvoyée à une quinzaine de jours. Comme il y aura quelques bâtimens employés à cette campagne, il est plus que probable qu'on veut confier le commandement de cette flottille au jeune prince de Joinville, qu'on attend chaque jour ici. En effet, ce prince a déjà fait passer une partie de ses effets à Toulon, et on les a fait embarquer sur la *Belle-Poule*. Il faut donc en conclure que cette frégate fera partie de cette expédition, et M. de Joinville la mènera. (*Eclaircur de la Méditerranée*.)

— Nous avons annoncé que MM. Clappier, Denis, Pouille, Boulay et Pascalis, députés du Var, s'étaient empressés d'appeler l'intérêt de M. le ministre de la marine et des colonies sur les malheureuses victimes de l'explosion du Mourillon, à Toulon.

— M. l'amiral Roussin vient d'adresser à ce sujet la lettre suivante à MM. les députés du Var:

« Messieurs, parla lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois, vous m'exprimez le vœu qu'il soit accordé des récompenses aux marins qui se sont distingués dans l'incendie du Mourillon et des secours spéciaux aux ouvriers blessés ainsi qu'aux veuves de ceux qui ont perdu la vie dans ce désastre.

« Ainsi que vous le supposez, la position des uns et des autres ne pouvait manquer d'exciter mon intérêt au plus haut degré. Aussi avais-je déjà mis à la disposition de M. le préfet maritime de Toulon une somme de 3,000 francs pour être immédiatement répartie entre les blessés, et des dispositions vont être prises pour régler sans délai les pensions auxquelles ont droit les veuves et les familles des ouvriers artificiers victimes de l'incendie.

« Quant aux officiers, marins, ouvriers et soldats dont la conduite et le dévouement en cette circonstance auront mérité d'être signalés particulièrement, j'attends les propositions qui vont m'être adressées pour prononcer sur les récompenses à leur décerner.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. »

« Le vice-amiral, pair de France, ministre de la marine et des colonies, baron ROUSSIN. »

— Mgr. Pasca, qui était venu en France comme amlégat, pour apporter la barette à M. le cardinal de La Tour d'Auvergne, est parti lundi pour l'Angleterre avec M. l'abbé de Luca, directeur des *Annales religieuses* à Rome.

— C'est par erreur que nous avons annoncé hier que M. Fould avait manifesté l'intention de voler contre le projet de loi des fonds secrets. M. Fould a déclaré, au contraire, qu'il ne reprochait au ministre que d'avoir demandé une trop faible allocation, et que dans tous les cas il la voterait.

— La police était depuis long temps à la recherche d'un nommé Dubreuil, réclusionnaire libéré, et il avait toujours, à force de ruses, échappé à la vigilance des agens. Hier, enfin, il a été arrêté dans une maison garnie. Il était porteur d'un faux passeport et d'un faux permis de séjour portant le nom de Coste, sous lequel il s'était présenté dans la maison où on l'a trouvé, et qu'il avait fabriqués lui-même avec une adresse merveilleuse.

— Hier matin, le bureau de M. Devoud, commissaire de police du quartier du Louvre, était assiégé par une bande d'Auvergnats; ils venaient d'é-

difficile: il voudrait mettre un terme au fractionnement toujours croissant des partis, et former un lien commun entre toutes les opinions honorables et conciliables. Convaincu que la France est satisfaite de l'ensemble de ses institutions, prêtes à en défendre l'intégrité, s'il le fallait, soit contre des attaques violentes, soit contre des exigences chimériques, il croit que le moment est venu d'opérer un rapprochement sérieux et durable entre les hommes sincères qui respectent également les principes de notre gouvernement, et d'entraîner les esprits hors des préoccupations irritantes du passé, vers les idées d'amélioration, de progrès intérieur, de puissance nationale. Il serait heureux de faire succéder aux rivalités stériles des partis l'émulation du bien public.

• Pour atteindre ce but, le pouvoir doit être modéré, mais il doit être actif, laborieux, influent. La France veut que son gouvernement la calme et l'occupe à la fois. Ses suffrages sont assurés à la politique qui lui donnera tout ensemble de la sécurité et de la vie, et qui, sans chercher à ranimer ses passions, saura ne décourager aucune de ses généreuses espérances.

• L'administration peut beaucoup, Monsieur le préfet, pour seconder en cela le gouvernement. Efforcez-vous d'apaiser les ressentiments, de dissiper les défiances, de substituer la connaissance de ce qui est vrai et possible aux prévention et aux illusions que les passions politiques ont propagées. Appliquez-vous à rassurer ceux qui s'inquiètent de l'avenir avec exagération, en leur montrant l'ordre constitutionnel affermi par les périls mêmes dont il a triomphé; rappelez-leur que le moyen de fortifier le pouvoir n'est pas d'isoler et de réduire par l'intolérance le parti du gouvernement, mais de l'agrandir, au contraire, de le rendre de plus en plus largement national en faisant tomber les barrières factices que le passé seul élève entre des hommes qui passent aujourd'hui les mêmes choses et forment les mêmes vœux. Soyez-en bien assuré, Monsieur le préfet, la cause de la monarchie de 1830 est plus gagnée qu'on ne le croit.

• Le pays est tranquille. S'il cessait de l'être, si la société était menacée, je compterai sur votre énergie. En temps paisible, je compte sur votre vigilance. Les restes des factions ne s'avouent pas toujours leur impuissance. La haine peut les abuser. Il vaut mieux les annuler par une surveillance sévère, que les réprimer par la force.

• Tels sont vos devoirs politiques. Votre action administrative en secondera l'accomplissement. Elle doit être chaque jour plus efficace, plus soutenue, plus rapide. En gérant les intérêts avec un zèle habile, vous modifierez indirectement et désarmerez les opinions. Dans les élections de toutes sortes, la meilleure et la plus sûre des influences, Monsieur le préfet, c'est une bonne administration.

• Je sais que l'initiative doit venir de moi. Je m'efforcerai d'accélérer l'expédition des affaires, de donner autour de moi l'impulsion que je vous prie de communiquer autour de vous. Je désire reconnaître partout un zèle infatigable et persévérant que l'intérêt public peut tout aussi bien inspirer que l'intérêt privé, et qui seul peut répondre au mouvement pressé de la société actuelle.

• Je vous demande enfin, Monsieur le préfet, d'entretenir avec moi des communications suivies. Promettez-moi une entière franchise. L'administration doit s'appuyer avec confiance sur le gouvernement. Je serais indigne de la haute mission que j'ai reçue, si je ne vous prêtai en toute occasion un fidèle appui. Que l'administration, qui se plaint quelquefois d'être abandonnée, vous mette à l'épreuve. Si elle consulte, elle sera dirigée; si elle hésite, elle sera soutenue; si on l'attaque, elle sera défendue. Je serai heureux de contribuer à lui donner la force et l'unité.

• Monsieur le préfet, ce que je vous demande, ce que j'essaie moi-même est difficile. Mais nous avons, vous et moi, le sentiment profond de nos devoirs. Le Roi et le pays peuvent compter sur notre dévouement.

• Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur, CH. RÉMUSAT.

La lettre suivante contient des renseignements très positifs sur la composition et la force de l'armée de Mehemet-Ali, notre correspondant ayant pu puiser à des sources authentiques:

(Correspondance particulière du Constitutionnel.)

Alexandrie, 24 février.

Tout prend ici un aspect militaire; le vice-roi fait manœuvrer ses troupes. Il inspecte la flotte et brasse la côte de canons; ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est la formation de la garde nationale. Chrétien ou Musulman, Arabe ou Egyptien, il faut devenir soldat. Je viens de voir une compagnie composée des élémens les plus disparates. Le capitaine est Arabe, le tambour est Espagnol, et dans les rangs je vois des figures de toutes les couleurs à commencer par le noir des Ethiopiens jusqu'au blanc fade des Danois. Tout ce monde se prête au service qu'on lui demande, et il y met moins de mauvaise volonté que certains de vos Parisiens pour qui le service de la garde nationale est un tourment insupportable.

Cela ne vous étonnera plus quand vous saurez que la volonté de Mehemet-Ali ne connaît pas de bornes, et surtout quand vous saurez que cet homme étonnant a organisé le pays qu'il gouverne, de manière à ne rencontrer jamais aucune opposition. Le vice-roi a toujours agi d'après un seul principe, la centralisation du pouvoir dans ses mains. Pour y parvenir, il a tout sacrifié à l'organisation de l'armée et à la prépondérance de l'autorité militaire.

Le ministre de la guerre dispose de tous les grades sans rendre compte à personne; mais il agit après l'avis d'un conseil composé d'officiers supérieurs, lorsqu'il est question de traités à passer avec les fournisseurs ou de mutations importantes dans l'armée.

Sous ses ordres immédiats se trouve le général d'artillerie, qui a dans son département les arsenaux, les fonderies, les manufactures d'armes et les fabriques d'objets d'habillemens. Les *mazars*, au nombre de vingt, composent le conseil du général d'artillerie et agissent chacun dans un établissement spécial confié à ses soins. Chaque jour ils se réunissent pour prononcer sur les rapports qui leur sont soumis par les *moudyrs*. Leurs décisions ne sont cependant irrévocables qu'après avoir été approuvées par le vice-roi.

Les *moudyrs*, au nombre de quatre, dont deux pour la haute et deux pour la basse Egypte, sont des gouverneurs qui ont sous leurs ordres autant de *mazmours* qu'il y a de districts. Ces derniers sont des officiers militaires qui ont en même temps des attributions civiles. Depuis quelque temps le vice-roi ne nomme plus que des Egyptiens à ces postes.

Le *bachi-aga*, chargé de la police des villes, est encore un officier militaire qui est l'aide de camp du *khalifa* ou commandant de la place; des officiers subalternes, appelés *mohleceb*, complètent l'état-major de chaque ville et ont dans leurs attributions l'inspection des marchés; ils sortent accompagnés de nombreux agens dont l'un porte des balances. Les négocians trouvés en contravention sont à l'instant même punis de la bastonnade. Enfin, dans chaque quartier il y a un autre officier militaire nommé *cheyk-el-toun*, qui est en même temps juge de paix et commissaire de police du quartier.

Il en est de même pour les écoles: tout y est organisé militairement sous la direction du conseil d'instruction publique composé d'un président et de trois assesseurs.

Voici les principaux établissemens pour l'enseignement:

École d'artillerie à Torrah. Le colonel espagnol don Antonio de Seguera en a été le fondateur, sous les auspices d'Ibrahim-Pacha. Il y a trois cents élèves: c'est parmi eux qu'on a choisis la plupart des officiers d'artillerie qui servent dans l'armée de Syrie, et qui, par leur instruction, peuvent rivaliser avec nos meilleurs officiers de cette arme. Le parc d'artillerie de Torrah se compose de vingt-quatre batteries.

L'école d'infanterie d'El-Khanka, dont la formation est toute récente, a environ 400 élèves.

L'école de cavalerie de Gizeh est établie dans l'ancien palais de Mourad-Bey, où Napoléon passa la nuit qui suivit la bataille des Pyramides. Les élèves sont au nombre de deux cents. Leur uniforme ressemble à celui de nos chasseurs à cheval.

Une école vétérinaire, qui a pris pour modèle notre école d'Alfort, a été fondée par un de nos compatriotes, M. Hamont; on y compte 120 élèves.

Mehemet-Ali, qui tient à ce que son armée soit sur le pied des armées européennes, a adopté pour chaque régiment des corps de musique, et voulant se soustraire aux exigences de nos artistes, a fondé à El-Khanka une école de musique où se trouvent 130 élèves. J'ai été surpris en voyant leur tenue militaire.

Gourah-Abydy, qui fut d'abord une maison de campagne, et dont plus tard les Français firent un hôpital retranché où, après la révolte du Caire, on déposa les restes moriels de Kléber, est maintenant une école préparatoire. Les élèves qui se sont le plus distingués en sortent pour entrer dans les écoles spéciales.

Il n'est de vous dire que dans toutes les écoles le plus grand nombre des professeurs se compose de Français. Chacune de ces écoles est sous la direction d'un *mazr* qui correspond avec le ministre de la guerre.

Promettez-moi maintenant de vous faire entrer à l'arsenal. Il y a quelques années c'était un misérable trou; c'est maintenant un immense édifice. Neuf cents ouvriers y sont employés. Chaque mois on y fabrique 700

fusils, dont le prix de revient est d'environ 3 fr. 50 cent. pièce. D'autres ouvriers travaillent à la fabrication des sabres, des lances; d'autres enfin font des habits, des buffleteries, des harnais de cheval; d'autres sont employés à la construction de charriots, de tentes, d'équipemens militaires. Mais ce qui m'a surtout frappé, c'est la fonderie des canons. Chaque mois, on y fait de 3 à 4 pièces de 4 à 8 livres. On y a quelquefois fondu des mortiers de 8 pouces et des obusiers de 24. La fonderie des canons occupe 1,500 ouvriers.

Enfin, Mehemet-Ali a établi une fabrique de fusils à Hod-el-Massoud, où 1,200 ouvriers font environ 900 fusils par mois. Le prix de revient de ces fusils est de 10 à 11 fr., parce qu'on y emploie du fer et du bois de première qualité.

C'est avec ces élémens que Mehemet Ali soutient la bonne organisation de son armée. Je vous en donne ici la composition d'après des documents authentiques.

INFANTERIE.

Table with 2 columns: Description of units and their strength in men. Includes 34 régimens de 4 bataillons, 2 compagnies de la garde d'Ibrahim-Pacha, etc.

CAVALERIE.

Table with 2 columns: Description of units and their strength in men. Includes 15 régimens de 800 hommes, 2 escadrons de la garde d'Ibrahim-Pacha, etc.

ARTILLERIE.

Table with 2 columns: Description of units and their strength in men. Includes 6 régimens à pied, 2 régimens de cheval, 3 bataillons de la garde, etc.

TROUPES IRRÉGULIÈRES.

Table with 2 columns: Description of irregular troops and their strength in men. Includes Bedouins, Albanais, Moghrebins, etc.

Total général.

ARMÉE NAVALE.

Table with 3 columns: Description of ships, number of men, and number of cannons. Includes El Nasr, Acre, Mehaliet-el-Kébir, etc.

Total.

L'état-major de la marine se compose de la manière suivante:

Table with 2 columns: Rank and name of officers. Includes 1 lieutenant-général, 1 vice-amiral, 1 colonel, etc.

Les lieutenans-généraux et les maréchaux de camp de l'armée de terre portent aussi le nom de Mirmiran et de Mirliwa.

Il me reste à vous indiquer la dépense annuelle qu'exige l'entretien de cette armée:

Table with 2 columns: Category of expenses and amount in bourses. Includes Dépenses générales, Appointemens des grands officiers, Salaire des ouvriers, etc.

Chaque bourse équivaut à 500 piastres égyptiennes, soit à environ 132 fr.; le revenu fixe du pachà est de 505,955 bourses, soit de 66,667,280 fr., dont 42,168,060 fr. sont consacrés aux dépenses pour l'entretien de l'armée.

Malgré cette dépense énorme, Mehemet-Ali ne doit pas craindre un déficit dans son trésor; car depuis 1821, ses revenus ont toujours augmenté, grâce à la progression croissante du commerce, et au développement donné à l'agriculture.

AFFAIRES D'ORIENT.

Les journaux allemands donnent des nouvelles d'Alexandrie du 16, et de Constantinople du 21. Dans ces deux villes, on croit que les grandes puissances continuent à traiter, mais à Alexandrie on semble se soucier peu des dispositions que prendront les puissances, tandis qu'à Constantinople on demande qu'on se presse d'adopter quelques mesures. On est dans de grands embarras financiers, ce qui rend impossible la réorganisation de l'armée, et plus difficile la position du sultan.

NOUVELLES D'ARAGON.

Toutes les correspondances d'Aragon s'accordent à dire qu'Espartero va agir contre Castellote, pendant qu'O'Donnell attaquera Allaga. Ces places emportées, les deux armées agiront contre Cantavieja, et ensuite contre Morella. On dit qu'Espartero espère en avoir terminé dans l'Aragon avant la fin de juin, époque à laquelle il se portera en Catalogne.

LA CHINE ET L'ANGLETERRE.

Les journaux anglais s'occupent beaucoup des affaires de la Chine. La proclamation de Lin, les préparatifs de lord Auckland, sa mission diplomatique en Chine, dont nous avons parlé les premiers, sont le texte de ces journaux.

Sir J. J. Gordon, arrivé le 17 janvier à Madras, a pris le commandement de la flotte après la mort de l'amiral Naitland. L'expédition navale doit, suivant le *Courier de Bombay*, se composer des bâtimens suivans: le *Volage*, de 28 canons; l'*Hyacinthe*, de 18; le *Cruiser*, de 18; le *Wellesley*, de 74; le *Conway*, de 28; l'*Alligator*, de 28; le *Chidlers*, de 18; le *Larne*, de 18; et l'*Argentine*, de 10. La *Druides*, de 44 canons, commandée par lord J. Churchill, a reçu l'ordre de se rendre directement en Chine, après qu'il aura transporté à sa destination le capitaine Hobson, gouverneur de la Nouvelle-Zélande.

Dans une de ses dépêches au gouvernement anglais, M. Elliot avoue que c'est lui qui a ouvert le feu contre les jonques chinoises, pour venger les injures faites au pavillon et aux officiers anglais.

Le *Chronicle* ne croit pas à la possibilité d'une guerre; il prétend qu'une démonstration suffira pour faire comprendre aux autorités chinoises leur imprudence. Ce journal rappelle, à ce sujet, un proverbe indien qui dit: « Une épée tirée tient l'autre dans le fourreau. »

tre dévalisés dans une pièce qu'ils occupent rue Baillet, n. 1, où ils sont réunis en chambre.

La veille, un garçon épiciier, qui demeure sur le même carré que les Auvergnats, était venu porter plainte de son côté pour un vol semblable; il revint au moment où ils étaient encore présents, pour déclarer qu'un nouveau vol avait encore été commis dans sa chambre à l'aide d'effraction, et qu'on lui avait pris de nouveau les objets qu'il avait achetés.

Dans les derniers jours du carnaval, un avis donné à la police le prévenant qu'un vol devait être commis au bureau du Mont-de-Piété, situé faubourg du Temple, n. 1. Le préfet de police prescrivit en conséquence qu'une surveillance active fût exercée dans cette maison, et des agents furent placés dans l'intérieur. Trois jours durant, les mesures prises demeurèrent sans résultat, et aucune tentative n'ayant eu lieu, la demoiselle Mansion, qui occupe l'emploi de commissionnaire de l'établissement de la rue des Blancs-Manteaux, témoigna le désir que les agents se retirassent, faisant observer que ses employés travaillaient fort tard, et qu'étant avertis, ils pouvaient désormais suffire pour déjouer tout projet de vol.

Par suite de ce désir formellement exprimé, les agents durent se retirer de la maison, et se borner à exercer dans les environs leur surveillance, qui dès lors perdait toute efficacité préventive.

Quelques jours plus tard, le vol annoncé était commis, non pas dans le bureau même du Mont-de-Piété, mais chez le sieur Bertrand, marchand de vins, propriétaire de la maison, dont la boutique occupe le rez-de-chaussée.

C'était par l'escalier du Mont-de-Piété que les voleurs s'étaient introduits entre six et sept heures du soir, mercredi dernier 11. Pour commettre le vol il leur avait fallu briser deux portes; dans l'intérieur ils avaient fracturé les meubles et ils avaient enlevé six montres d'or, un service de vermeil, des bijoux, de l'argent, un cachemire des Indes rouge, d'une grande valeur, d'autres objets de prix, et jusqu'à une douzaine de foulards.

Le soir même la police se mettait à la recherche des voleurs; ce matin elle parvenait à les arrêter.

Ces individus, au nombre de six, tous repris de justice, et dont deux ont été condamnés à la surveillance, se trouvaient encore nantis d'une grande partie des objets volés. C'est ainsi que des bijoux, le châle cachemire, une partie de l'argent, des objets de toilette et les douze foulards ont été saisis par le commissaire de police, M. Gabet.

Ces six individus, nommés Christian Issinger, Hyacinthe Sauffroy, Pierre Bataillard, Baptiste Martel et la fille Catherine Michel, avaient également en leur possession, au moment où les agents parvenaient à les placer sous la main de la justice, un troussseau de fausses clés, des ciseaux à froid, des limes, de la cire et autres instrumens propres à la perpétration des vols auxquels ils se livraient de complicité.

On évalue à soixante-trois mille le nombre des individus de tout âge et de tout sexe qui, par leurs vices ou leurs habitudes criminelles, peuvent être considérés comme formant le rebut de la population parisienne.

Houdaille, dont nous annonçons le mois dernier le double parricide et la fuite, vient de se faire justice en se donnant la mort. Ce misérable, après avoir erré dix jours entiers à travers les bois et les campagnes, aux environs d'Avalon, est revenu à la maison paternelle, et là, sur le théâtre même de son crime, il s'est pendu, tandis que son frère et les autres habitants de la maison étaient occupés aux travaux des champs.

On nous écrit d'Epinal (Vosges): Une association d'hommes et de femmes, musiciens ambulans, presque tous originaires de la Bavière et des bords du Rhin, parcouraient depuis quelque temps les environs de Mirecourt et de Neufchâteau. Ces aventuriers commettaient des vols très-multipliés, et qui consistaient principalement dans la soustraction ou l'enlèvement de pièces d'argent qu'ils disaient vouloir échanger contre des pièces d'Italie. L'audace de ces malfaiteurs était portée au dernier point; mais ils ont été enfin recherchés, arrêtés et livrés, au nombre de douze, à l'autorité judiciaire.

On nous mande de Nîmes (Gard), sous la date du 10 de ce mois, qu'un crime affreux vient de jeter l'épouvante dans la commune de Lanuéjols, arrondissement du Vigan. La dame V..., femme d'un médecin, récemment accouchée, a été empoisonnée avec de l'arsenic mêlé aux boissons qu'elle recevait des mains de sa domestique. A la suite de trois jours de souffrances, cette infortunée a succombé malgré tous les secours de l'art. On s'occupe, en présence de M. le procureur du Roi, des opérations propres à constater la présence du poison dans le corps de la victime. La domestique, sur le compte de laquelle les soupçons se sont d'abord naturellement portés, a disparu aussitôt que le crime a été découvert, et n'est pas encore arrêtée, malgré les plus actives recherches.

Le 3 de ce mois, au matin, les cloches de la commune de Saint-Martin-des-Besaces, à Caen, annonçaient joyeusement la célébration religieuse d'un mariage. De bonne heure, toutes les personnes conviées à la noce étaient réunies au domicile de la mariée: l'époux seul, le sieur Feuillel, vétérinaire, n'arriva pas, encore bien qu'il fut trop tard pour changer d'avis, puisque l'officier de l'état civil avait prononcé le *conjungo* légal.

Impatients du retard et bien décidés à en faire, pendant toute la journée un texte de plaisanterie contre le marié, les invités se dirigèrent en troupe vers la maison du retardataire, emmenant avec eux l'épouse, qui faisait une petite moue de circonstance, pour contraindre sans doute le coupable à faire une amende honorable plus complète.

Mais, en arrivant chez l'époux, qui se montrait si peu empressé, la douleur succéda promptement aux dispositions joyeuses de la société nuptiale. Le mari, malade depuis quelque temps, était mort dans la nuit.

Le *Patriote jurassien* rapporte ce qui suit: M. le curé du Fort de Plaine se rendait, il y a une huitaine de jours, chez un de ses paroissiens pour faire un enterrement; lorsqu'il fut sur le seuil du domicile mortuaire, un jeune homme à l'œil hagard lui barra le passage; alors le pasteur envoya chercher à Saint-Laurent deux gendarmes qui arrivèrent en toute hâte, et demandèrent à ce jeune homme par quels motifs il ne voulait pas laisser enterrer son père? « Je prétends, leur répondit-il, le garder, car j'y a bientôt deux ans que M. le curé vient chercher ma mère, et il l'a si bien renfermée que je ne l'ai point revue. » Les gendarmes employèrent les voies de douceur, et décidèrent enfin le pauvre fils à laisser enlever le cadavre de son père. — Mais l'infortuné était fou!

Une saisie de quatre ballots de salpêtre destinés aux carlistes, a eu lieu le 7 de ce mois par les soins des douaniers de la brigade d'Ax (Ariège) dans une métairie voisine de cette ville.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* rapporte qu'une pauvre jeune fille, ayant rencontré sur la route des jeunes gens qui la poussèrent à boire, a été de leur part l'objet de traitements si violents, qu'elle en est morte. Une plainte a été adressée au procureur du Roi de Nantes, et la justice informe.

On lit dans un journal belge, le *Moderateur*: Nous tenons de source certaine que M. le prince de Chimay, qui faisait partie des jurés dans la dernière série des assises, a fait demander à M. Huart, greffier de la cour, quel était le montant des frais dans les affaires jugées pendant cette série qui avaient été suivies de condamnations, et cela dans l'intention de faire verser dans la caisse de l'état une somme égale à ce montant, pour éviter une plus longue captivité aux condamnés insolubles. M. Huart ayant fait observer qu'on ne retenait pas en prison les condamnés indigents pour les frais de procédure, et qu'il convenait plutôt de secourir leurs familles, il a été prié de rédiger une note en conséquence, avec indication des communes qu'elles habitent, note qui a été remise à l'instant.

Les journaux de Saint-Etienne annoncent qu'à la date du 13 tout était tranquille à Rive-de-Gier. On a diminué le nombre des troupes. Il n'y avait plus dans la ville que deux compagnies du 56^e et un détachement du 4^e chasseurs.

C'est le 14 que l'affaire de coalition des ouvriers de Rive-de-Gier a dû

être appelée devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne.

M. Hardy, jardinier en chef du Luxembourg, commencera ses leçons pratiques sur la greffe des arbres, mardi prochain, 17 mars, à huit heures du matin, à la pépinière du Luxembourg, et les continuera les mardis et vendredis suivants, à la même heure.

L'exposition des tableaux refusés au Musée, commencera mercredi prochain, à sept heures du soir, rue des Filles-du-Calvaire, 4, au Marais.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS.

AVIS. — Des sociétés, qui se chargent d'assurer contre les chances du recrutement, ont fait distribuer des prospectus et placarder des affiches avec annonces de garantie par des titres de la caisse d'épargne.

Pour prévenir le public contre toute idée de concours ou d'engagemens avec ces sortes d'établissements, l'administration de la caisse d'épargne s'empresse de déclarer qu'elle est complètement étrangère aux combinaisons offertes par ces sociétés, et qu'elle ne participe en rien à des traités qui pourraient changer la nature de ses opérations et le but de son institution.

Par le Conseil des directeurs, L'agent général, A. PHEVOST.

TRAVAUX PUBLICS. — BEAUX-ARTS.

On a posé les coins aux balanciers de la monnaie pour frapper une magnifique médaille commémorative du brillant fait d'armes de Mazagran; d'un côté sont les noms des 123 braves, de l'autre la vue du combat; cette médaille, exécutée sur dessins et renseignements donnés par le ministre de la guerre, est de M. Borrel.

Sous quelques jours elle paraîtra au musée monétaire.

M. le ministre des travaux publics vient de mettre à la disposition de M. le préfet de la Drôme, pour les travaux du Rhône en 1840, un crédit de 78,142 fr.

M. le directeur-général des ponts-et-chaussées a invité l'ingénieur en chef du département de l'Ariège à s'entendre avec celui des Pyrénées-Orientales sur le projet d'ouverture et de tracé de la partie de la route royale qui conduit en Espagne, en passant par la vallée de L'hospitalet et Mérens.

M. le préfet de la Seine et les membres du conseil municipal ont inauguré ce matin la rue Rambuteau, en présence des notables habitans du quartier. La circulation est déjà établie de la rue Sainte-Avoye à la rue Beaubourg, et elle le sera dans un mois jusqu'à la rue de Paradis, au Marais. Le jury d'expropriation sera convoqué au mois de mai prochain, pour l'expropriation des maisons de la rue des Ménétriers, et à la fin de cette année le percement sera effectué jusqu'à la rue Saint-Martin. Le conseil municipal a pris, il y a huit jours, un arrêté au moyen duquel le percement de la nouvelle rue se fera jusqu'à la rue Saint-Denis, en 1841.

On lit dans l'*Industriel*:

Nous avons annoncé qu'une commission, composée de plusieurs membres de la chambre du commerce et du conseil municipal de Reims, a été constituée pour poursuivre spécialement la réalisation du projet de canal de jonction de la Marne à l'Aisne. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux lecteurs qu'aujourd'hui M. le président de cette commission a réuni les membres et leur a donné connaissance d'une lettre des deux députés de Reims, MM. de Bussières et Chaix-d'Est-Ange, par laquelle ils annoncent que le projet de canal sera très-certainement et très-prochainement présenté aux chambres par le nouveau ministre des travaux publics, M. le comte Jaubert.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Le *Bulletin des Lois* n° 716 contient une ordonnance royale en date du 3 février qui proroge jusqu'au 15 février 1841, le délai fixé par l'article 4 de l'ordonnance du 15 février 1837, déterminant le tarif du poids des voitures de roulage et des voitures publiques.

C'est à tort qu'on a annoncé que les deux machines de guerre imaginées par M. Jozin se trouvaient chez l'inventeur; elles sont à la disposition de M. le ministre de la guerre.

On lit dans le *Morning-Post*:

M. Green, le célèbre aéronaute, prétend qu'il serait possible de faire un voyage en ballon du continent américain en Europe. Il fonde sa conviction à cet égard sur des observations répétées de l'état de l'atmosphère, qui lui ont appris que quelle que soit la direction des vents, le courant d'air traverse invariablement un point quelconque entre le Nord et l'Ouest. Il a tenu un registre régulier de ses nombreux voyages et jamais une seule exception à cette règle générale ne s'est présentée. Toutefois pour arriver à ce résultat il faut absolument que le ballon se maintienne à une certaine hauteur, et c'est pour le démontrer que M. Green avait réuni mardi dernier une nombreuse société dans les salons de l'institut polytechnique. Le mécanisme de M. Green est à la fois simple et portatif, il fonctionne d'après un principe pneumatique bien connu et se compose de deux ailes attachées à un pivot qui traverse le fond de la nacelle. Ces ailes, que l'on peut faire mouvoir dans tous les sens, servent à imprimer à la machine aéronautique une force ascendante et descendante, et en même temps une force d'impulsion en avant ou en arrière. Voici la description d'une expérience dont nous avons été témoins: un petit ballon en miniature, d'environ 3 pieds de diamètre, a été gonflé au moyen de gaz commun de charbon; à ce ballon était attachée une nacelle dans laquelle se trouvait le mécanisme que nous venons de décrire. Le ballon fut alors balancé, c'est-à-dire qu'on plaça dans la nacelle un poids suffisant pour le tenir suspendu en l'air, sans qu'il lui fût possible de s'élever davantage ni de s'abaisser.

M. Green toucha alors un point dans le mécanisme qui communiqua immédiatement aux ailes un mouvement rapide de rotation, au moyen duquel la machine s'avança horizontalement, traitant avec elle le poids qui la retenait; l'expérience fut ensuite faite dans le sens contraire, et la machine s'avança dans la direction opposée, jusqu'à ce que le mouvement de rotation ayant cessé, le ballon redevenait stationnaire. Ces expériences furent répétées plusieurs fois et toujours avec le plus grand succès. M. Green assure qu'au moyen de ce mécanisme très-simple, un voyage à travers l'Atlantique peut être exécuté aussi facilement que d'aller des jardins du Vauxhall à ceux de Nassau, et il calcule qu'il ne faudrait pas plus de trois à quatre jours pour l'achever. On dit qu'il va faire construire par souscription un ballon monstre d'après ce nouveau système, muni d'une machine proportionnée à la force du ballon, et qu'il fera quelques expériences publiques avant d'entreprendre son périlleux voyage à travers l'Atlantique.

UNE CIRCULAIRE DU PRÉFET DE LA MARNE.

Les tendances d'une administration libérale se font promptement sentir, nous en avons une preuve toute récente à donner aux électeurs de France; la voici:

M. le préfet de la Marne avait publié une circulaire en date du 9 janvier 1840, et dans cette circulaire, il avait fait imprimer en lettres italiennes:

Les taxes, représentations de la prestation en nature ACQUITTÉES EN ARGENT par les redevables doivent être comptées dans le cens électoral.

Ce qui voulait dire incontestablement que, Les prestations payées en travail et non en argent, ne devaient pas être comptées dans le cens électoral.

M. le préfet avait eu le tort de se soumettre en cette circonstance, et peut-être avec excès de zèle, aux traditions du ministère du 15 avril plutôt qu'aux arrêts nombreux des cours royales et de la cour de cassation.

Il n'avait pas cru devoir tenir compte des conclusions si remarquables de M. le procureur-général Dupin, dans l'audience du 12 février 1838, devant la chambre civile de la cour suprême:

« La prestation en nature, avait dit M. Dupin, est un impôt qui frappe directement sur la personne du contribuable indûment nominativement dans le rôle; il est proportionnel, et sa quotité se règle sur les facultés de celui qui le paie; c'est un impôt spécial qui ne peut gréver que les personnes inscrites au rôle des contributions directes; c'est une addition, un supplément à ces contributions, et qui participe par conséquent de leur nature. Il est autorisé comme les autres contributions par la loi du 21 mai 1836. Il est payable en argent, évalué en argent sur les rôles de recouvrement. Si le contribuable l'acquitte par son travail personnel, c'est qu'il le veut bien; il n'y est pas contraint, sans cela ce serait le rétablissement de la corvée. Bien loin de là, il n'est obligatoire qu'en argent; l'acquit en nature n'est qu'un mode de paiement purement facultatif. L'obligation pécu-

naire est si bien le caractère distinctif de cet impôt, que si le contribuable l'acquitte par son travail manuel, il devra de même lui être compté dans son cens électoral. »

La circulaire de M. Bourlon fut signalée au ministère du 1^{er} mars, par un honorable député de la Marne, qui en appela à la loyauté de l'administration d'une interprétation restrictive, tendant à jeter la confusion dans les listes électorales, à créer une distinction que la loi n'avait pas faite et n'avait pu faire, et à prouver, de la part du pouvoir, le projet et le désir de restreindre le nombre des électeurs.

M. le ministre de l'intérieur fit droit aux observations du député, et voulant qu'une jurisprudence uniforme et une large et sage application de la loi électorale fût faite dans le pays, il a donné des ordres pour qu'une distinction restrictive ne fût pas invoquée en son nom.

Nous apprenons que M. le préfet de la Marne s'est empressé de se soumettre à l'opinion libérale et constitutionnelle de la nouvelle administration.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Aujourd'hui, vers dix heures, des détachemens de toutes les troupes de la garnison de Paris, se sont rendus sur la place Vendôme pour assister à l'exécution de plusieurs jugemens rendus par les deux conseils de guerre de Paris. A onze heures précises, une voiture cellulaire, escortée par la gendarmerie à cheval, s'est arrêtée au pied de la colonne, et aussitôt des roulemens de tambours ont annoncé l'arrivée des condamnés. Parmi ceux-ci se trouve Hippolyte Beaujard, dont nous avons parlé dans la *Gazette des Tribunaux* du 7 mars, condamné à trois ans de travaux publics. Beaujard avait refusé de se pourvoir en révision.

M. le commandant-rapporteur Mévil, assisté de son greffier, s'est avancé vers la troupe, a fait donner lecture des jugemens rendus contre les nommés Christmann, cavalier au 12^e chasseurs; Blondeau, fusilier au 28^e de ligne; et Marguenat, fusilier au 52^e régiment, condamnés chacun à cinq ans de bannissement pour crime de désertion. Cette lecture finie, les trois condamnés, ayant les yeux bandés, et couverts d'une longue capote grise, serrée à la taille par une large ceinture en cuir, ont passé devant les rangs; ils traînaient après eux une chaîne en fer de deux mètres de longueur, à laquelle était attaché un boulet de gros calibre. Pendant cette promenade disciplinaire, conduite par des sous-officiers vétérans, la musique a fait entendre des airs militaires, et la troupe s'est mise au port d'armes.

Cette première exécution terminée, un roulement de tambours a annoncé l'exécution du jugement qui a condamné Bouvier, du deuxième régiment d'artillerie, à la peine de cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire, pour vol d'une modique somme envers un de ses camarades. Un sous-officier, après avoir mis Bouvier au port d'armes, lui a pris le fusil et le lui a replacé dans la main la crosse en l'air; puis, le fusil placé sur terre, il lui a ôté la giberne en la lui faisant passer par en bas, et l'a posé sur le fusil; puis il lui a ôté son bonnet de police, et, avec un couteau, il a enlevé la plaque qui couvre les boutons portant le numéro du deuxième régiment d'artillerie. Bouvier, ainsi dégradé, a tourné le dos à ses anciens camarades; le sous-officier, faisant le simulacre de lui donner un coup de crosse, l'a livré à deux gendarmes à pied, qui l'ont emmené aussitôt pour être mis à la disposition de la police générale.

Cette manière d'opérer la dégradation n'est tracée par aucune loi et ne s'exécute que par suite d'une tradition fort ancienne, qu'on suit très-fidèlement; à cette différence près qu'autrefois le coup de crosse n'était pas un simulacre; le bras vigoureux qui le lançait agissait de façon à ce qu'il en restât des traces.

Enfin il a été fait lecture pure et simple à Beaujard du 12^e chasseurs et à Pade, cavalier au 2^e de hussards, de leur condamnation à la peine de trois ans de travaux publics pour désertion à l'intérieur.

Les cinq condamnés, Christmann, Blondeau, Marguenat, Beaujard et Pade, formant un peloton, ont été placés au pied de la colonne impériale; toutes les troupes, musique en tête, ont défilé devant eux et sont rentrées dans leurs quartiers. (*Gazette des Tribunaux* du 14.)

NÉCROLOGIE.

M. Etienne Dagiez, archiviste des hôpitaux de Lyon, vient de mourir dans cette ville.

Le mois passé, est mort à Thorn le dernier dominicain de la vieille Prusse. Il se nommait Jean Babezki; il a atteint sa 99^e année, et a survécu de tout un âge d'homme au couvent auquel il appartenait.

On lit dans le *Journal des Débats* un article qui fait connaître les résultats d'une opération qui intéresse au plus haut degré la classe des consommateurs.

On remet aujourd'hui en question l'utilité des associations et la sécurité des placements de capitaux par voie collective. On en est à savoir si une société peut avoir des succès dans l'exploitation d'une opération industrielle; d'où viennent ce scepticisme et cette défiance? Uniquement de ce qu'on a confondu les abus avec l'institution, de ce qu'on a faussé le caractère et le but des sociétés industrielles, de ce que la crédulité temporaire du public a autorisé une certaine d'individus à faire de l'association un instrument de pillage et de fraude. On a ainsi abusé des meilleures choses. Cependant, ces écarts sont impuissans à détruire le principe et ses applications, et les sociétés commerciales, de même que l'esprit d'association, survivront certainement à tous les désordres des dernières années. Ils y survivront, parce qu'ils contiennent des germes féconds de prospérité, et que des expériences concluantes prouvent que lorsqu'on procède avec sagesse et probité, la réunion des petits capitaux, entre les mains d'un honnête homme, intelligent et actif, donnent les plus admirables résultats.

Pour qu'une association puisse avoir le succès qu'on est en droit d'en attendre, il faut avant tout qu'elle ne s'écarte pas des conditions du contrat qui lie les associés, et puis qu'elle possède en réalité et non fictivement les moyens nécessaires pour l'exécution de son entreprise. Telle est la situation de la Société OÉnophile. Les désordres industriels et la défaveur qui ont frappé tant d'opérations commerciales dans ces derniers temps n'ont pu l'atteindre, pas même d'une manière indirecte. Loin de là, elle s'est développée au milieu des crises avec une fermeté et une assurance parfaites, et elle prouve aujourd'hui, à n'en pas douter, que ses prévisions ont été exactes, que son organisation a été appropriée à la nature de ses affaires, et que ses calculs se sont réalisés au-delà de ses espérances; et c'est cependant dans le commerce des vins, qu'on regarde comme une des branches industrielles les plus difficiles, qu'on a obtenu de semblables résultats! N'est-il pas dès-lors permis de conclure que la Société OÉnophile a résolu le problème de l'association de la manière la plus complète et la plus évidente, et qu'elle mérite au même titre l'attention des capitalistes et des consommateurs?

Quoi de plus utile, en effet, qu'un établissement qui, par sa nature et son organisation, offre au consommateur des garanties et une sécurité que ne présentent pas habituellement le commerce de vins; là, on est certain de rencontrer, sous le rapport des prix, des qualités et de l'infinie variété des produits, des avantages qu'il est impossible de réunir dans un établissement ordinaire. Aussi le public a-t-il accordé rapidement sa confiance à la Société OÉnophile, qui mérite à juste titre la réputation étendue dont elle jouit. On ne peut pas se le dissimuler: les vrais connaisseurs en vins sont assez rares à Paris, et l'art de préparer et de falsifier les boissons, a fait de tels progrès, qu'il arrive très-souvent qu'un vin frelaté obtient des éloges du consommateur ignorant; ce n'est souvent que bien tard et aux dépens de sa santé qu'il s'aperçoit de l'infidélité de son fournisseur. A ne considérer les choses que de ce point de vue, l'établissement que nous avons fait connaître dès sa fondation au public, et qui est maintenant assez puissant pour pouvoir se passer d'éloges, offre d'immenses avantages aux familles, en répondant à la fois à leur goût et à leurs exigences hygiéniques. Elles n'ont à craindre ni préparations ni confusion dans les crus ou dans les années. Les relations directes de la Société avec les vignobles et la position qu'elle s'est faite dans la capitale la mettent par ces points essentiels au-dessus de tout soupçon.

Les fondateurs de la société ont très-bien compris que le succès de leur entreprise dépendrait surtout d'une réforme complète des procédés généralement usités dans le commerce des vins. Par l'organisation qu'ils ont adoptée, ils ont rendu toute substitution et toute altération impossibles. Aussi sont-ils parvenus à former un véritable entrepôt de confiance, un établissement unique qui a maintenant un appui qui ne lui failira jamais, celui d'une clientèle nombreuse et choisie. Rien n'égale la quantité variée des vins précieux qu'ils possèdent, soit en cercles, soit en bouteilles. Une aussi riche collection de vins a dû procurer à la Société OÉnophile la fourniture d'une foule de grandes maisons, qui trouvent très-agréable d'être affranchies ainsi du soin de leurs caves sans renoncer aux produits les plus exquis.

Rien ne peut, au reste, donner une idée plus nette de la situation prospère de la société, que le rapport lu par les commissaires surveillans dans

L'assemblée générale du 1^{er} février dernier. Ce rapport, parfaitement détaillé et appuyé des pièces justificatives, constate avant tout les approvisionnements immenses de la société et la disposition admirable de tous ses magasins.

Si on examine de plus près encore les résultats numériques obtenus par la société, on trouve que, dans les deux premières années de sa formation, ses opérations accusent un mouvement de quatre millions trois cent mille cinq cent cinquante francs.

Notre observation relative aux intérêts et aux dividendes serait superflue dans toute autre circonstance; mais dans un moment où une infinité de sociétés ont payé ou paient à leurs actionnaires des dividendes, tout en leur demandant le versement du deuxième, du troisième et du quatrième quart de leurs actions, tout en émettant souvent un supplément de titres ou en faisant des emprunts, notre explication n'est pas inutile.

qui n'est pas dans ces conditions, et qui prélève ses dividendes sur le fonds social ou sur des ressources destinées à la faire marcher, est mauvaise. Ce ne sont pas là des associations, ce sont des exploitations qui font des dupes, et qui non-seulement détournent les capitaux d'un emploi fructueux, mais qui les détruisent.

La seule destination des 3/4 pour 0/0 est un indice de la belle situation de la Société Océanique. Pour peu qu'une entreprise ne soit pas en très-grande voie de prospérité, on ne fait pas de réserve; pour peu que les dividendes ne soient pas très-élevés, les actionnaires sont peu disposés à renoncer à un avantage présent, actuel, en faveur d'une simple mesure de prudence.

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que de faits accomplis et bien caractérisés, et nulle conjecture n'est entrée dans nos appréciations. Cependant un passé comme celui que nous avons signalé nous autorise à penser que la Société Océanique ne restera pas stationnaire. Sa position actuelle, sa réputation si bien établie, et surtout la nature de ses affaires et les besoins de la capitale, nous font penser que son avenir répondra à son début, et que la progression telle qu'elle s'est montrée dès l'origine ne se démentira pas de long-temps.

Sous le titre d'Un Episode de la guerre civile dans l'armée carliste, le brigadier-général Madrazo vient de publier la défense qu'il lit de Zariatégui devant le conseil de guerre qui jugea ce général de don Carlos en Navarre. C'est une brochure curieuse et bonne à consulter par les personnes qui désirent recueillir ou connaître des détails sur les intrigues de la cour du prétendant espagnol.

M. S. BERTHOUD, un de nos plus brillants feuilletonistes, qui s'est déjà fait connaître par des romans pleins d'intérêt et de talent, vient d'en pu-

blier un nouveau, P. P. Rubens, dont la destination sera pas moins brillante que celle de ses précédents ouvrages.

La Calomnie, qui avait été retardée par indisposition, sera donnée ce soir aux Français. On terminera par le Bourgeois gentilhomme.

Il y aura foule ce soir à l'Opéra-Comique avec le spectacle annoncé: Eva, par Mme Eugénie Garcia, et Carlotta pour la continuation des heureux débuts de Mme Henri Potier.

Zingaro, la pièce à la mode, sera représentée aujourd'hui lundi et demain mardi à la demande du public. L'empresse d'applaudir à la grâce de Perrot et de Mme Carlotta Grisi. Le théâtre de la Renaissance est en bonne veine de succès et ces célèbres danseurs ne peuvent que la continuer.

M. Orfila a eu, dans ces derniers temps, occasion de traiter diverses questions importantes, surtout des questions qui se rattachent à l'empoisonnement par l'arsenic. C'est ainsi que dans ses Mémoires il successivement à l'Académie royale de Médecine, en 1839, il a examiné et discuté les sujets suivants: Est-il possible de reconnaître, d'après l'état des organes généraux, si la suspension a eu lieu pendant la vie ou après la mort? Est-il impossible de constater dans les matières vomies et dans le canal digestif la présence de l'acide arsénieux, quand celui-ci, au lieu d'avoir été pris à l'état pulvérulent, a été donné en dissolution dans l'eau? et lorsque l'acide arsénieux a été introduit dans le canal digestif ou appliqué sur le tissu cellulaire sous-cutané, peut-on le trouver dans le sang et dans les organes de l'économie animale avec lesquels il n'a pas été mis en contact? — Nouveau procédé pour constater facilement dans nos organes la présence d'une préparation arsenicale qui aurait été absorbée. — Sur l'arsenic naturellement contenu dans le corps de l'homme. — Sur les terrains des cimetières, sur l'arsenic qu'ils peuvent fournir et les conséquences médico-légales que l'on doit tirer de l'existence possible d'un composé arsenical dans ces terrains.

Il suffit d'indiquer les matières traitées dans ces Mémoires pour en faire sentir toute l'importance.

LIBRAIRIE MÉDICALE de BÉCHET jenne et LABÉ, place de l'École-de-Médecine, 4, à Paris.

COMPENDIUM DE MÉDECINE PRATIQUE,

On Exposé analytique et raisonné des Travaux contenus dans les principaux Traités de Pathologie interne. Par MM. MONNET, docteur-médecin, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, etc., et L. FLEURY, docteur en médecine, professeur particulier de pathologie interne. OUVRAGE AUTORISÉ par le Conseil royal de l'instruction publique. — Onzième livraison. Prix, 3 fr. 50 c., et 4 fr. franc de port par la poste.

THEORIE DES ATOMES ET DES ÉQUIVALENS CHIMIQUES, suivie d'une Table très-étendue, par FRED. CHORON, 2^e édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, 5^e. Prix: 1 fr. 75 c., et 2 fr. 25 c., franc de port par la poste. Ouvrage indispensable à toutes les personnes qui s'occupent de l'étude de la Chimie.

TRAITÉ DE MÉDECINE LÉGALE, 3^e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, suivie de plusieurs mémoires sur deux questions importantes de médecine légale: la Suspension et l'Empoisonnement par l'acide arsénieux, par M. ORFILA, doyen et professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre du conseil royal de l'instruction publique, du conseil gén. du dép. de la Seine, du conseil gén. des hospices, etc. 3 vol. in-8^o. Prix 20 fr.

HISTOIRE MÉDICALE, GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE DES MALADIES ÉPIDÉMIQUES, contagieuses et épidémiques, qui ont régné en Europe depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par OZANAM, 2^e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. 4 vol. in-8^o. 1835. Prix: 12 fr.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA MÉDECINE ANCIENNE ET MODERNE, ou Précis de l'Histoire générale, technique et littéraire de la Médecine; suivi de la Bibliothèque médicale du XIV^e siècle, et d'un Répertoire bibliographique par ordre de matières, par DEZEIMERIS, docteur en médecine, bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris. 4 vol. in-8^o. en 7 parties de 400 pages chacune. Prix: 35 fr.

DE L'ALBUMINURIE OU HYDROPIE CAUSÉE PAR MALADIES DES REINS, par le docteur MARTIN SOLON, médecin de l'hôpital Beaujon, agrégé à la Faculté de Paris. 1 vol. in-8^o, avec planches coloriées. Prix: 7 fr.

DICTIONNAIRE DES RÉACTIFS CHIMIQUES

Employés dans toutes les Expériences dans les Cours publics et particuliers, les Recherches médico-légales, les Expériences, les Essais, les Analyses quantitatives et qualitatives des corps simples et de leurs composés utiles, soit dans les arts, soit en médecine;

Par M. LASSAIGNE, professeur de chimie et de physique à l'École royale vétérinaire d'Alfort, membre de la Société de Chimie médicale et de Pharmacie de Paris, etc.

Un fort vol. in-8^o de plus de 800 pag., avec 24 gravures intercalées dans le texte, et 14 tableaux coloriés représentant les divers précipités. Prix: 10 fr., et 12 fr. 50. franc de port.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR. — La plupart des procédés rapportés dans le Dictionnaire des Réactifs rendant nécessaires quelques développements pour être bien compris par les personnes qui n'ont pas l'habitude des manipulations chimiques décrites dans cet ouvrage, nous avons, sur la demande de plusieurs manufacturiers et commerçants, donné, dans l'Appendice qui se trouve à la fin de l'ouvrage, les procédés généraux qui doivent être mis en pratique dans les analyses quantitatives et qualitatives des substances les plus employées en médecine, en pharmacie et dans les arts.

Ce supplément, que nous avons essayé de mettre tout à fait à la portée des personnes qui n'ont aucune pratique des opérations de chimie les plus simples, contient un Exposé succinct des manipulations qui sont entreprises dans les diverses expériences analytiques; il convient donc à tous ceux qui, pourvus de laboratoire, voudraient tenter eux-mêmes quelques essais sur les substances qu'ils ont intérêt à connaître dans leur pureté et dans leur composition.

DES EXHUMATIONS PRÉCIPITÉES et DES MOYENS DE LES PRÉVENIR. — DES SIGNES DE LA MORT, par J.-B. VIGNE, membre de l'Académie de médecine de Paris. In-8^o. 2^e édition. Prix: 2 fr. (Cet ouvrage, qu'on a souvent besoin de consulter, est un livre nécessaire dans chaque famille.)

CONSEILS AUX GOUTTEUX, par le docteur du Cozal. In-8^o. Prix: 1 fr. 50 c.

DEUXIÈME ANNÉE ANNUAIRE DE 1840 DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

ANONYMES, CIVILES ET EN COMMANDITE. Ouvrage totalement refondu, contenant: des Réflexions sur les Sociétés; l'Etat détaillé des Compagnies projetées et fondées dans le courant de 1839; l'Etat complet des Compagnies qui ont cessé leurs opérations; les Arrêts et Jugements rendus en matière industrielle; des Renseignements sur le Fonds social des Sociétés, l'Adresse du Siège de chacune d'elles, la date de leur Fondation, la Valeur nominale des Actions, leur Nature, les Conditions pour être admis aux Assemblées générales, les Noms des Administrateurs, Directeurs, Gérants, etc., etc.

Par JACQUES BRESSON, Négociant, Membre-correspondant de la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille; de celle de Saint-Quentin; de la Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise; de la Société Agricole et Industrielle du Département du Lot; de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Meuse; de la Société Industrielle de Saint-Etienne; de celle d'Angers, etc., etc. Auteur de l'Économie Financière de France et de plusieurs autres Ouvrages sur les Finances.

Un Volume in-8^o de plus de 400 pages. Prix: 5 fr. pour Paris, 6 fr. pour les Départements, 7 fr. pour l'Étranger. — Se trouve au Bureau du COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 46, A PARIS.

EN VENTE chez A. POUJIN, libraire, 49, quai des Augustins: LE CURÉ DE VALREAS, Par T. TRIBAUT. Un fort vol. in-8^o. Prix: 7 fr. 50 c.

TOILES DE FIL, LINGE DE TABLE, BLANC DE COTON; Rue de Cléry, 23, JOSSELLE et BOUÉ, au fond de la cour.

Cette maison qui ne faisait que la vente en GROS, a ouvert de nouveaux magasins pour la vente en DÉTAIL. Le petit comme le grand consommateur trouvera dans ce vaste établissement un assortiment toujours complet de tout ce qui concerne le BLANC DE FIL et le BLANC DE COTON.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES SÉPULTURES, Agissant en qualité de Mandataire des Familles pour le RÉGLEMENT DES CONVOIS. CONSTRUCTION DE MONUMENS. 18, RUE SAINT-MARC. ENTRETIEN DE MONUMENS.

AVIS MM. les actionnaires de la SOCIÉTÉ GOSSE DE BILLY et compagnie, sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège principal de l'entreprise, vieille rue de l'Arche, 4, aux Thermes, pour le jeudi 20 mars 1840, à midi très-précis.

Chambre des Notaires. Etude de M^e Deshayes, notaire, à Paris. A'judication en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M^e Deshayes, l'un d'eux, le 24 mars 1840, heure de midi, en deux lots:

CAOUT-CHOUC SANS ODEUR. 11, Rue des Fossés-Montmartre (Paris). GUÉRIN jeune et Co. Brevetés. Sont parvenus par un nouveau procédé à faire disparaître entièrement l'ODEUR désagréable de ce CAOUT-CHOUC, de plus à en diminuer les PRIX de 30 p. Cent sans nuire à l'IMPERMÉABILITÉ des TISSUS. On trouve dans leur magasin un 25 centimes complet d'ÉTOFFES IMPERMÉABLES en pièces, d'OBJETS CONFECTIONNÉS et tout ce qui a rapport au CAOUT-CHOUC.

GOUTTE ET RHUMATISMES. Leur traitement par le SIROP ANTI-ARTHÉRIQUE de ph. DUBOIS. Ce sirop sudorifique (Codex), seul approuvé, et dont la composition offre les plus grandes garanties, obtient journellement les meilleurs succès, pris soit par la bouche, soit en lavement. L'instruction détaillée se distribue gratis à la pharm., r. Saint-Honoré, 358. 1738

VENTES IMMOBILIÈRES. Etude de M^e Perret, notaire à Paris. A vendre à l'amiable, dans le quartier Saint-Honoré, une TRÈS-BELLE MAISON en pierre de taille, d'un produit de 25,000 fr.

AVIS DIVERS. TOPIQUE COPORIS-TIQUE; il attaque la racine des CORNS AUX PIEDS et les fait tomber en quelques jours, sans douleur. Dépôt: à la pharmacie de M^e LENOIR, notaire à Paris, rue St-Martin, 149. 1785.—8.

SAVON HYDROFUGE. BREVET D'INVENTION. DÉPÔT chez les épiciers de Paris et des départements. Par ce savon, tout le monde peut rendre imperméable à l'eau et non à l'air toute sorte d'étoffe, par un simple trempage dans l'eau savonneuse. Par ce savon, on rend également imperméables les étoffes à vue 10 c. le mètre, une blouse avec 30 c. T-voilettes de ce savon à 50 c. dans tous les dépôts.

Table with 2 columns: Item name and Price. Includes items like 'EAU DE PRODHOMME', 'SIROPS D'AUBENAS', and 'FEUILLE DE COMMERCE'.

Etude de M^e Lemoine, notaire à Paris. A vendre à l'amiable, une MAISON DE CAMPAGNE, sise à Nully, rue St-James, n. 6, entre le bois de Boulogne et la Seine, à une demi-lieue de la Chaussée d'Antin, etc.

GRAISSE D'OURS D'ATRINSON. Cet article reconnu dans toutes les parties du monde pour être le meilleur que l'on puisse employer pour régénérer la chevelure et l'empêcher de tomber, est extrait de l'animal dans son climat natal, ce qui est bien supérieur à la graisse de Fours prise dans l'état de son séchage, ainsi que cela a généralement lieu, et mis en pot pour l'usage sans aucune espèce de mélange qu'un peu de parfums pour le rendre plus agréable. La plus grande partie d'articles vendus à vil prix comme graisse d'ours n'étant autre chose qu'un composé de téréb. de moëlle, etc., il est nécessaire pour l'acheteur de remarquer sur l'enveloppe les noms et adresse du fabricant.

SPÉCTACLES DU 16 mars. Académie.—Guido. Français.—La Calomnie, le Bourru Bienfaisant. Opéra.—Eva, Carlina. Italien.—I Puritani. Nouveautés.—Carte blanche, Zingaro. Gymnase.—La G and'Mère, les Enfants de troupe. Ferville.—Un Secret, la Demoiselle majeure. Variétés.—Le Chevalier de Saint-Georges, les trois Epiciers. P. Royal.—Le Fumiste, Rubichou, Indiana. P. St-Martin.—André. — Un Souper, l'Ouvrier. Gaîté.—Prussiens en Lorraine, Jean Conte. — La Vieille, la Belle. C. —Chrysothème.—La F. rue de Montmarais, le Md. de Enfants. Folies.—Les Parens Roland, la Courtoisaille, l'Orangerie. St-Antoine.—Marie, l'Enfant, un Bal à la Vie à la Mort. Pantheon.—Perrinpinpin, la Fille. St-Marc.—Ménage, Fle voicou, Victoire. C. —Suzanne.—Page, Normande, Contraint, Arthur, Arici.

Maladies Secrètes. Guérison prompte, radicale et peu coûteuse de ces maladies, par le traitement du Docteur C. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des Hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, breveté du Roi, honneur de médailles et récompenses nationales, etc. R. Montorgueil, 21, Consultations Gratuites tous les jours.

POMMADE MÉLAINOCOME. La célébrité universellement reconnue de cette précieuse Pomme pour teindre les cheveux, moustaches et favoris du plus beau noir, dispense de tout élog. Le seul dépôt, avec celui des Pommes blonde et châtain, dont la perfectionnement vient d'être porté au plus haut degré, se trouve à Paris, chez Mme veuve CAVILLEON, Palais-Royal, 133. — Prix des pots, 1, 10, 20 fr. (Affranchir.) 1738

Table with 2 columns: Item name and Price. Includes items like 'SIROPS D'AUBENAS', 'FEUILLE DE COMMERCE', and 'SIROP ANTI-ARTHÉRIQUE'.